

RCS : ST QUENTIN

Code greffe : 0202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST QUENTIN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 60004

Numéro SIREN : 410 517 767

Nom ou dénomination : A2 MAC 1

Ce dépôt a été enregistré le 10/11/2023 sous le numéro de dépôt 3174

A2 MAC 1

Société à responsabilité limitée au capital de 23.870,25 euros
Siège social : 25, Chaussée de Hary
02140 Hary
410 517 767 RCS Saint-Quentin

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 31 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois,

Le trente-et-un octobre,

A dix heures,

(...)

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance de la Lettre de Démission de Monsieur Matthew Hall, prend acte de la démission de Monsieur Matthew Hall de ses fonctions de Gérant de la Société, la Société dispensant Monsieur Matthew Hall de tout préavis et remercie Matthew Hall pour les services qu'il a rendus à la Société dans le cadre de son mandat.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance :

- de la Lettre de Démission de Monsieur Matthew Hall,
- du PV du CS 27 octobre 2023,

Décide de désigner :

- **Monsieur Frank Bunte**, né à Marsberg (Allemagne) le 29 avril 1980, demeurant à Paris 16^e (75016), 64, rue Cortambert, de nationalité allemande,

en qualité de nouveau Gérant de la Société, en remplacement de Monsieur Matthew Hall, démissionnaire, **avec effet au 1^{er} novembre 2023 à 0 heure et pour une durée de cinq (5) ans, renouvelable**,

prend acte que Monsieur Frank Bunte a préalablement accepté les fonctions de Gérant de la Société et déclaré remplir toutes les conditions requises pour les exercer,

prend acte que le Gérant de la Société dirige et administre la Société et la représente à l'égard des tiers, conformément aux dispositions de l'article L. 223-18 du Code de commerce. A ce titre, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs attribués à l'Associé unique ou à la collectivité des Associés de la Société, par les dispositions légales ou les statuts de la Société.

(...)

TROISIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Extrait certifié conforme par le Gérant de la Société.

Le 31 octobre 2023.

Monsieur Frank Bunte
Gérant

DocuSigned by:

999D309BF560462...